Archives parlementaires

Adresse de la société populaire de Souvigny (Allier), lors de la séance du 5 brumaire an III (26 octobre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Souvigny (Allier), lors de la séance du 5 brumaire an III (26 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome C - Du 3 au 18 brumaire an III (24 octobre au 8 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2000. pp. 94-95;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2000_num_100_1_21222_t1_0094_0000_2

Fichier pdf généré le 04/10/2019

creative commons

espérance de salut, a toujours été et sera invariablement dans le vaisseau de la Convention nationale, dont nous vous conjurons, chers Représentans, de ne point abandonner le gouvernail que vous ne l'ayez conduit au port désiré, affermis la République et assuré la liberté.

Armez-vous de plus en plus de votre énergie ordinaire contre tous ces meneurs de factions, qui paroissent voulloir renverser ce que vous avez si sagement établis; maintenez le gouvernement révolutionnaire qui doit être le regne d'une justice sevère, et non celuy de terreur et de sang, comme le désirent ces tigres farouches.

Tels sont les voeux unanimes de notre société de Dangeau, qui ne cessera jamais de repetter : Vive la République une et indivisible.

Le comité de correspondance réuni à Dangeau le 16e vendémiaire l'an 3ème de la République française une et indivisible.

NOËL, BECKER, HEMINS.

c

[*La société populaire de Souvigny, chef-lieu de canton à la Convention nationale, s.d.*] (56)

Liberté, égalité, fraternité ou la mort.

Législateurs,

Le tableau qui vous a été présenté de la situation de la France et le rapport qui vous a été fait sur la reprise des places du Nord ont partagé nos ames entre l'admiration et la reconnoissance.

Nous vous avons vû d'une main habile soutenir a flot et diriger vers le port le vaisseau républicain trop souvent prêt à s'engloutir sous la force des tempêtes elevées sur lui, purger le sol français de la présence de nos ennemis, reculer nos frontières, préparer par d'étonnantes victoires de nouveaux triomphes a la liberté, frapper les conspirateurs, arréter le débordement de leurs crimes, substituer au regne de la terreur le regne de la justice, proclamer les fautes mêmes qui ont pû echapper a votre sagesse et vous prémunir contre les malheurs qui en ont été les suites.

Législateurs, cet aveu ne vous a rendu que plus grands à nos yeux, le mal que l'on connoit est toujours le plus facile a réparer.

Comment se peut-il donc que des Français, témoins de tant d'efforts, de tant de succès, de tant de courage et de tant de vertus, cherchent à égarer l'opinion publique, a atténuer la confiance a la quelle vous aves des droits si légitimes et à vouloir, pour ainsi dire, rivaliser de puissance avec vous. Ignorent-ils que la souveraineté reside dans le peuple, et qu'a vous seul il a délégué ses pouvoirs.

Oui sans doute tous les Français ont le droit de se réunir en sociétés populaires et elles ne peuvent avoir pour ennemis que les ennemis de la liberté mais les sociétés populaires ne sont que des fractions du peuple et non le peuple qui n'existe que dans l'universalité des citoyens français. Elles ne peuvent donc ny exprimer son voeu, ny exercer sa puissance, mais seulement exprimer avec une entière liberté, leur opinion, leur voeu, surveiller, eclairer.

Nous ne le dissimulerons pas, le gouvernement révolutionnaire ne peut subsister toujours, parce qu'il cûmule dans les mêmes mains tous les pouvoirs, et qu'il n'y a plus de garantie sociale, la ou il n'y â plus de séparation de pouvoirs, parce qu'il enlève au peuple le droit d'elire ses mandataires, favorise l'intrigue qui repousse ou laisse dans l'oubli la vertu modeste, les talens utiles et donne souvent au peuple pour magistrats des hommes deshérités de son estime et deguisant sous les dehors d'un patriotisme emprunté, l'amour de la domination, la soif de grossir leur fortune de la fortune publique, ou de celle des nombreuses victimes immolées a leurs fureurs, leur immoralité ou leur ignorance.

Mais avec la même conviction, nous pensons qu'il doit être maintenu jusqu'a ce que nous soyons parvenû à des tems plus calmes et surtout qu'il ne doit exister que pour l'unité et la rapidité de l'action et non pas pour présenter un entrainement d'actes arbitraires, d'abus de pouvoirs, de violations de principes, l'assemblage de tous les crimes.

Législateurs, vous le savez, la France seigne encore des maux qu'elle a soufferts, sous prétexte du gouvernement révolutionnaire et qui étoient propres à ralentir la marche de la Révolution.

Le salut de la patrie deffend de les envisager peut être; mais il vous commande de les guérir et d'en prévenir à jamais le retour.

Défiés vous donc de ceux qui sans cesse, vous demandent de répandre partout la terreur, ne vous y trompés pas, ce sont les mânes du perfide Robespierre qui s'agitent autour de nous, pour consommer les crimes qu'il avoit medité, commencé. Le peuple français n'a pas voulû ne changer que d'esclavage, la terreur mêne à la tyrannie, fait des esclaves, que le despotisme s'abreuve de sang, la liberté se nourrit de vertus.

En rappellant aux sociétés populaires tout ce qu'elles ont fait d'utile à la révolution, vous leur recommandes de fournir leur carrière, nous fournirons la notre, nous apprendrons a nos concitoyens a connaitre, maintenir leurs droits et remplir leurs devoirs. Nous verserons dans leurs ames les sentimens dont nous sommes pénétrés nous mêmes, respect pour les loix, attachement et confiance pour vous.

Mais vous aussi législateurs, remplisses l'attente du peuple. Pour conquerir sa liberté il vous a fallû de l'energie, pour la consolider, il ne vous faut plus qu'union, prudence et justice.

La sévérité des loix annonce la foiblesse d'un gouvernement, leur sagesse et leur stabilité assurent sa force et sa durée, les loix les

(56) C 325, pl. 1404, p. 20. *Bull.*, 6 brum.; *M.U.*, XLV, 122.

meilleures ne sont pas celles que l'on craint mais celles que l'on aime.

THIBAUT, *président,* MICHEL, MARTINE, SUILLIE, *secrétaires.*

d

[*Les administrateurs composant le conseil général du district de Montagne-sur-Aisne à la Convention nationale, le 22 vendémiaire an III*] (57)

Représentans,

Vous avez été accablés d'une foule d'adresses qui toutes semblaient jettées dans le meme moule et vous annonçaient que l'aristocratie levait partout une tete altière et menaçante. Nous avons porté nos regards sur l'étendue de notre district et partout nous y avons vu les patriotes plus sereins et plus tranquilles depuis la chute des triumvirs, depuis que vous etes enfin decidés a faire prevaloir la sagesse et la justice.

Oui, citoyens la terreur est l'ame des despotes. L'exacte justice suffit seule pour faire plier le crime en meme tems qu'elle porte la sécurité dans l'ame de l'innocence. Ce n'est point la ce que vous disent des homes atroces et sanguinaires, des ambitieux couverts de crimes qui ne peuvent asseoir leur domination que sur un peuple tremblant et avili. Mais c'est ce que vous disent, des citoyens desinteressés qui adorent leur patrie et n'aiment la révolution que parce qu'elle doit faire le bonheur de la france et la gloire de l'univers. Ne vous laissez point ébranler par les cris de l'ambition et de l'intrigue. Garantissez la liberté de la presse et tous les traitres seront demasqués et vous aurez fondé la première République du monde.

FARCY, LEGE *et trois autres signatures illisibles.*

e

[*Le conseil général de la commune de Villeneuve-les-Genêts à la Convention nationale, le 14 vendémiaire an III*] (58)

Citoyens représentants du Peuples,

Notre commune aussi se flatte d'être seulement attachée à la représentation nationale. Nous ne reconnoissons pas d'autre centre d'autorité que la Convention. Les individus isolés ne sont rien pour nous, qu'autant qu'ils sont parties intégrantes et saines de la Montagne, de la Convention qui est tout pour nous.

Montagne admirable, c'est de ton sommet que le bon citoyen contemple avec enthousiasme la liberté planant sur la France entière et qu'il entrevoit avec sensibilité son regne prochain sur les nations esclaves. Mais avant que ce beau jour luise sur l'univers, ne cesse de comprimer les têtes orgueilleuses, les coeurs égoïstes. Apprends au monde par la facilité des victoires que la verité seule est invincible; montre aux peuples étonnés que le regne de la liberté est le triomphe de l'innocence et le supplice du crime. Que la glorieuse et immortelle epoque des 9 et 10 thermidor eternellement burinée, soit le code pénal qui jugera desormais les fourbes et les intrigans.

Fondateurs de la République, recevés nos applaudissements pour l'énergique courage qui démasqua, terrassa et punit le vandale Robespierre et sa secte cannibale : Recevés l'expression de notre reconnaissance pour les loix sages qui tôt ou tard releveront l'indigent de l'état de misère et d'abjection ou le plongerent les nombreux genres de despotisme de la vieille France, pour toutes les loix qui protegent la veritable propriété et qui garantissent les personnes de l'arbitraire.

Restés unis, restés à votre poste et consolidés votre immortel ouvrage.

Vive la République Démocratique une et indivisible. Vive la Convention nationale. Aux généreux parisiens qui font sentinelle autour de la Montagne, Salut. Guerre aux monstres qu'on appelle Anglais et a tous les ennemis de la République française.

A Villeneuve-les-Genets, quartidi 14 vendémiaire 3e année Républicaine.

Les citoyens de la commune de Villeneuve-les-Genêts.

GUERIN, BROQUET, COUTAU, CERGERI, GODEAU, BONO, CORDE, BERNARD, DIOVANT *et trois autres signatures illisibles.*

19

Les citoyens composant la société populaire de Chaumont-Oise [Oise]**, témoignent leur indignation sur l'attentat commis sur la personne du représentant Tallien; ils jurent une haine éternelle aux usurpateurs des droits du peuple, invitent la Convention à maintenir le gouvernement révolutionnaire et à se souvenir que c'est à elle seule que le peuple français a confié ses intérêts.**

Mention honorable, insertion au bulletin (59).

[*La société populaire de Chaumont-Oise à la Convention nationale, le 3 vendémiaire an III*] (60)

(57) C 325, pl. 1385, p. 13. *Bull.,* 8 brum. (suppl.); *Ann. Patr.,* n° 669.

(58) C 325, pl. 1385, p. 12.

(59) *P.-V.,* XLVIII, 63.

(60) C 325, pl. 1404, p. 15.